

INFORMATIONS POUR LE PATIENT

INSTRUCTIONS POUR LE PRÉLÈVEMENT D'URINE POUR L'EXAMEN D'URINE

L'urine doit être prélevée le matin du jour de l'examen comme suit :

- ⇒ ne pas prélever le premier jet d'urine et prélever l'urine qui suit dans un récipient propre (acheté en pharmacie ou au supermarché).

Effectuer l'enregistrement de l'échantillon au service de caisse/enregistrement avec :

- l'ordonnance du médecin prescripteur ;
- les documents d'identification personnelle (carte de santé [tessera sanitaria], carte d'identité, cartes d'exemption éventuelles) ;
- échantillon d'urine prélevé.

Remettre le récipient au Centre de prélèvement.

INSTRUCTIONS POUR LE PRÉLÈVEMENT D'URINE PENDANT LES 24 HEURES

- ⇒ Le matin du jour qui précède l'examen, uriner à l'heure habituelle (par exemple 07h00) et, à partir de ce moment, prélever toute l'urine du jour et de la nuit de l'examen jusqu'à 07h00 ;
- ⇒ **Il est important de ne rien perdre de l'urine émise ;**
- ⇒ Prélever l'urine dans un bocal en plastique propre (acheté en pharmacie), toujours fermer le bocal et le conserver pendant la journée dans un endroit frais et sombre.

Effectuer l'enregistrement de l'échantillon au service de caisse/enregistrement avec :

- l'ordonnance du médecin prescripteur ;
- les documents d'identification personnelle (carte de santé [tessera sanitaria], carte d'identité, cartes d'exemption éventuelles) ;
- échantillon d'urine prélevé.

Remettre le récipient au Centre de prélèvement.